

Rapport annuel 2018

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Select'om

Sommaire

1. Présentation du Select'om

1.1. Données institutionnelles	6
1.2. Le territoire desservi par le Select'om	7

2. Organisation générale du service public de gestion des déchets

2.1. Organisation de la collecte.....	10
2.2. La collecte en porte à porte.....	12
2.3. La collecte en apport volontaire	14
2.4. Les déchèteries.....	15
2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'om	20
2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'om et valorisation réalisée	21
2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'om	23
2.8. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	25

3. Les indicateurs financiers

3.1. Les coûts d'exploitation du service	28
3.2. Modalités de prise en charge des déchets assimilés.....	30
3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	31
3.4. La décomposition des coûts par flux	32

4. Prévention et communication

4.1. Animations sur la prévention	38
4.2. Communication mise en place	39
4.3. Prévention et sensibilisation	39

Présentation générale

→ Nature du service public

Service public de prévention
et de gestion des déchets

→ Titulaire de la compétence : S.M.I.C.T.O.M.M.E

Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Ordures Ménagères
de Molsheim et Environs

→ Siège

52 Route Industrielle de la Hardt
67120 MOLSHEIM
Tél. : 03.88.47.92.20
Fax : 03.88.47.92.29
www.select-om.com
accueil@select-om.com

→ Statut

Etablissement Public Local
Syndicat Mixte







1 Présentation du Select'om

Présentation du Select'om

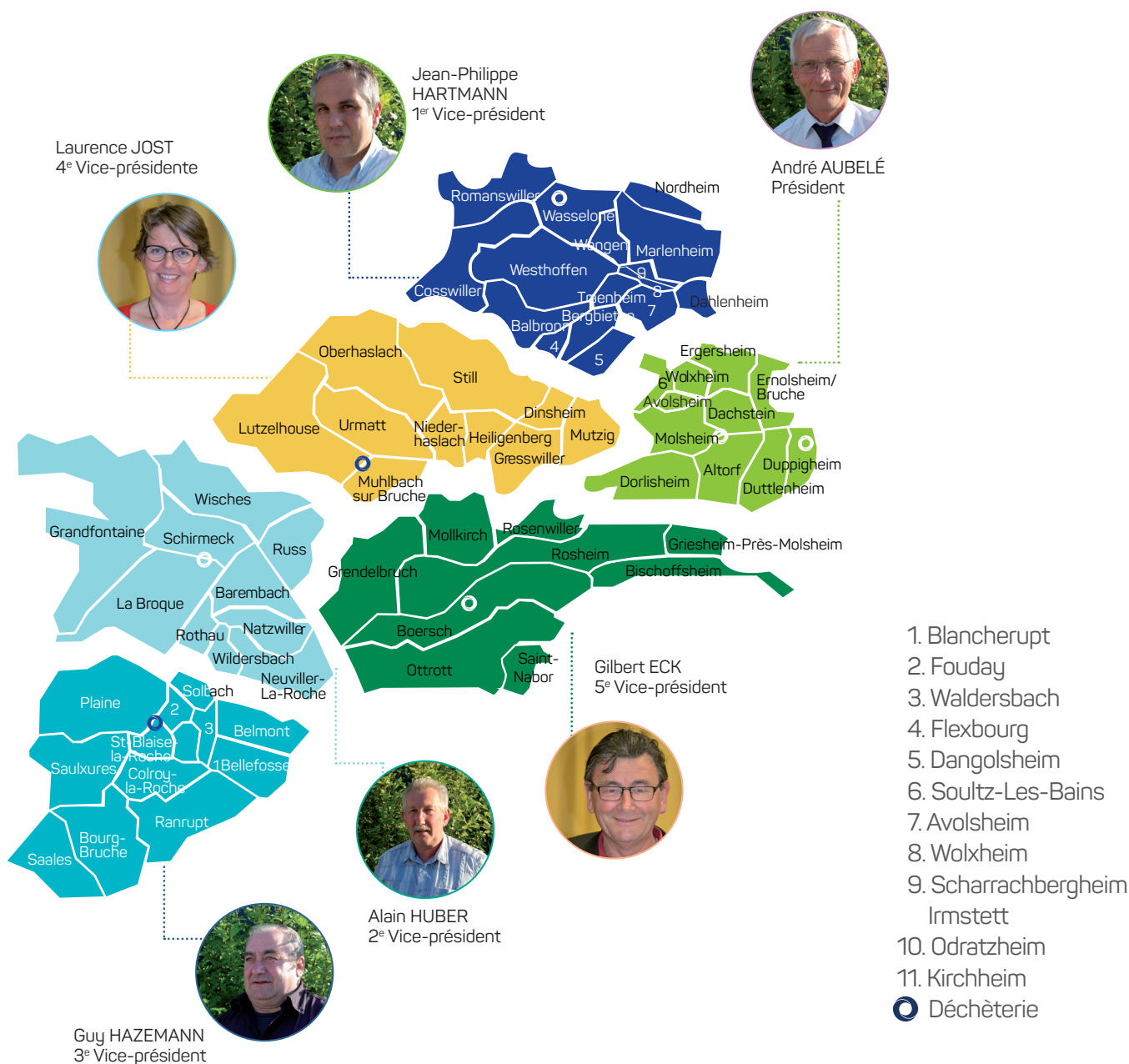
1.1. Données institutionnelles

Depuis sa création en juin 1960, le Select'om exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il regroupe aujourd'hui quatre Communautés de communes :

- La Communauté de communes des Portes de Rosheim,
- La Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,
- La Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig,
- La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Il est administré par un organe délibérant regroupant 138 délégués désignés par les quatre Communautés de communes.

L'organe exécutif est composé de six membres permanents, un Président et cinq Vice-présidents qui ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.



➤ 1.2 Le territoire desservi par le Select'om

Le Select'om collecte, traite et valorise les déchets ménagers et assimilés de

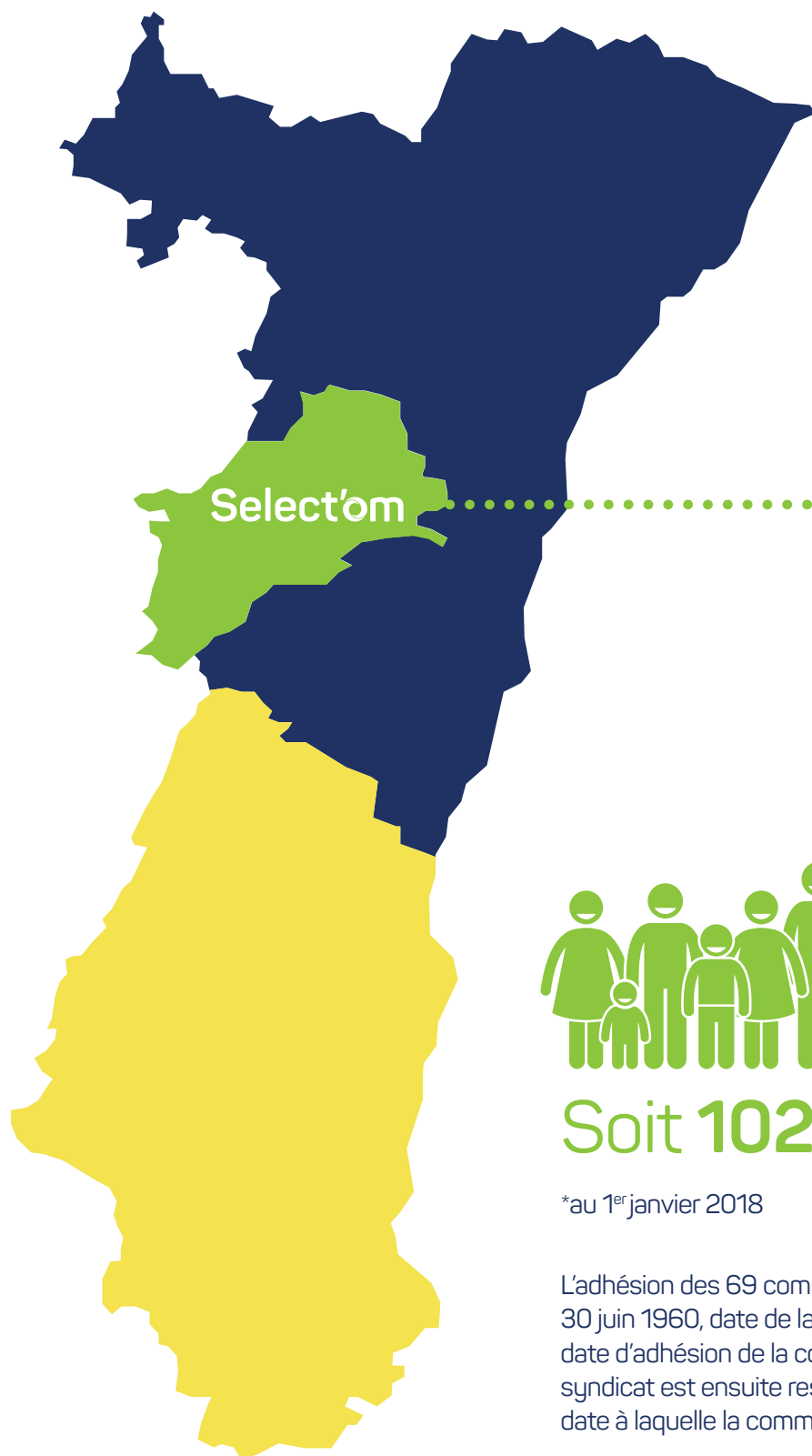
69
communes



Soit 102 066 habitants*

*au 1^{er} janvier 2018

L'adhésion des 69 communes au Select'om s'est échelonnée du 30 juin 1960, date de la création du syndicat, au 18 juillet 2003, date d'adhésion de la commune de Nordheim. Le périmètre du syndicat est ensuite resté identique jusqu'au 25 novembre 2015, date à laquelle la commune de Saint-Nabor a rejoint le Select'om.







2 Organisation générale du service public de gestion des déchets

Organisation générale du service public de gestion des déchets

2.1. Organisation de la collecte

Collecte en porte à porte

Les ordures ménagères résiduelles



100 %
de la population
20 978,94 tonnes

La collecte sélective



Les corps plats
(papiers /cartons)
2 249,84 tonnes



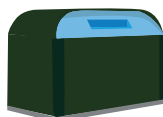
Les corps creux
(emballages plastiques,
emballages métalliques
en acier et aluminium et
briques alimentaires)
761,38 tonnes

49
communes



91 %
de la population

Collecte en apport volontaire



Les corps plats
(papiers /cartons)
1 578,18 tonnes



Les corps creux
(emballages plastiques,
emballages métalliques
en acier et aluminium et
briques alimentaires)
464,45 tonnes



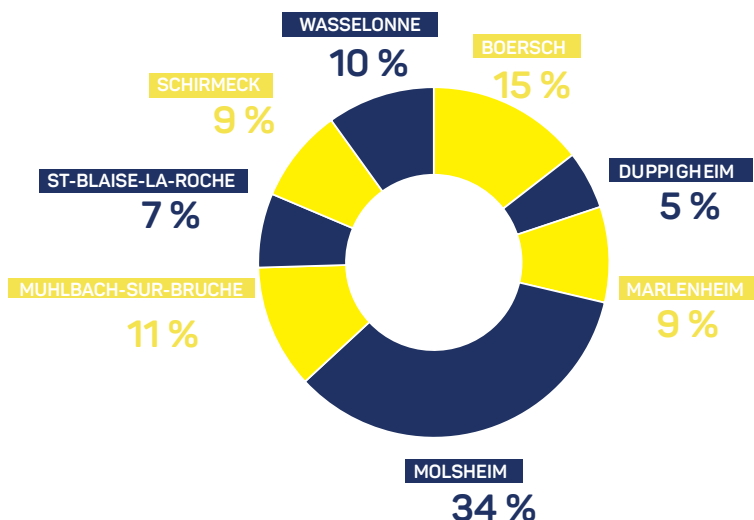
Le verre
(bocaux et bouteilles
en verre)
3 848,24 tonnes

Déchèteries

8
déchèteries
réparties sur
l'ensemble
du territoire

19 942,45 tonnes

Pourcentage de la répartition de la population par déchèterie



Tonnages - Évolution 2017 -2018

	Quantités collectées									
	En tonnes							En Kg/habitant		
	2017			2018			Variation	2017	2018	Variation
	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	TOTAL	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	TOTAL				
Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles	16 327,00	4 465,01	20 792,01	16 505,71	4 473,23	20 978,94	0,90%	208,19	205,54	-1,27%
Collecte sélective en porte à porte	2 632,52	204,86	2 837,38	2 785,76	225,46	3 011,22	6,13%	28,41	29,50	3,85%
Les points d'apport volontaire	5 786,00	145,60	5 931,60	5 735,67	155,20	5 890,87	-0,69%	59,39	57,72	-2,82%
Les déchèteries et bennes d'apport volontaire	18 262,31	319,20	18 581,51	19 589,87	352,58	19 942,45	7,32%	186,06	195,39	5,01%
Déchets issus du processus de réemploi d'Emmaüs	102,18	N/A	102,18	105,44	N/A	105,44	3,19%	1,02	1,03	0,98%
Total collecté	43 110,00	5 134,68	48 244,68	44 722,45	5 206,47	49 928,92	3,49%	483,07	489,18	1,26%

* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :

- ordures ménagères résiduelles : 1m³=150 kg
- papiers et cartons : 1m³= 60 kg

Définitions

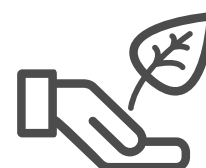
Déchets ménagers :

Tous les déchets dangereux ou non, produits par les ménages.

Déchets assimilés :

Déchets d'origine artisanale ou commerciale collectés par la même voie que les ordures ménagères et ayant les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers.

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

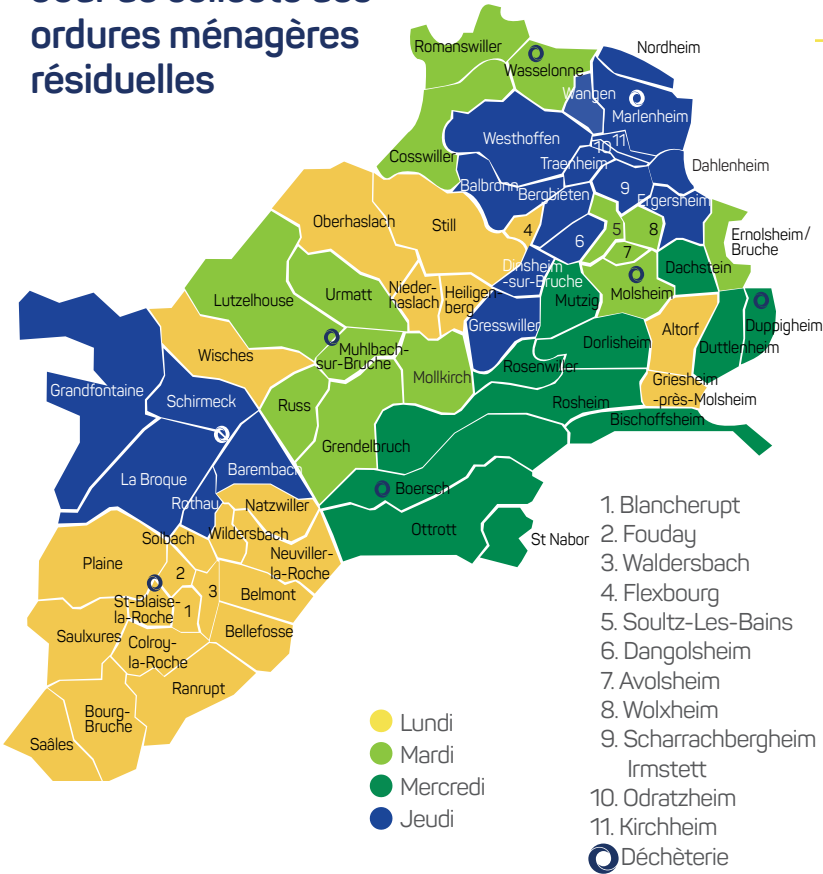


2.2 La collecte en porte à porte

Modalités d'organisation de la collecte					
Modalités d'organisation de la collecte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Régie	Hebdomadaire	Bac vert	100%	320 186
Collecte sélective des corps plats	Régie	Mensuelle	Bac bleu	91%	45 929
Collecte sélective des corps creux	Régie	Mensuelle	Sac jaune / Bac bleu à couvercle jaune	91%	39 462

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jour de collecte des ordures ménagères résiduelles



Tonnages collectés d'OMR

2016	2017	2018
21 387,51	20 792,00	20 978,94

Définitions

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :
Part des déchets d'ordures ménagères qui reste après la collecte sélective.

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

Liste des communes
bénéficiant d'une
collecte sélective en porte
à porte (93 399 habitants)



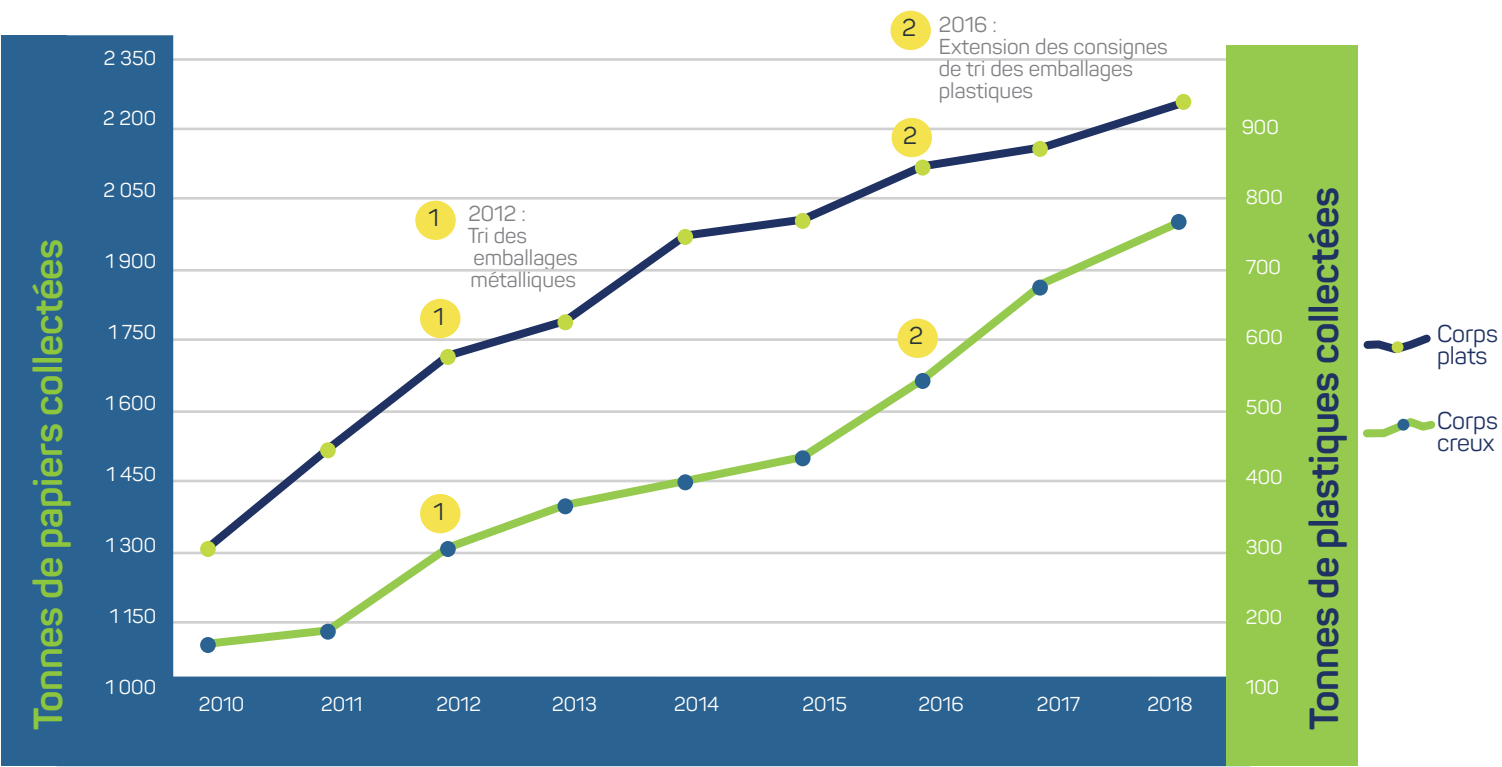
ALTORF	MOLLKIRCH
AVOLSHEIM	MOLSHEIM
BALBRONN	MUTZIG
BAREMBACH	NIEDERHASLACH
BERGBIETEN	NORDHEIM
BISCHOFFSHEIM	OBERHASLACH
BOERSCH	ODRATZHEIM
COSSWILLER	OTTROTT
DACHSTEIN	ROMANSWILLER
DAHLENHEIM	ROSHEIM
DANGOLSHEIM	ROSENWILLER
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	ROTHAU
DORLISHEIM	RUSS
DUPPIGHEIM	SAINT-NABOR
DUTTLENHEIM	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
FLEXBOURG	SCHIRMECK
ERGERSHEIM	SOULTZ-LES-BAINS
ERNOLSHEIM/BRUCHE	STILL
GRENDLBRUCH	TRAENHEIM
GRESSWILLER	URMATT
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	WASSELONNE
KIRCHHEIM	WESTHOFFEN
LA BROQUE	WISCHES
LUTZELHOUSE	WOLXHEIM
MARLENHEIM	

Répartition des tonnages
de la collecte sélective en porte à porte

	2017	2018	Variation
	677,18	761,38	12 %
	2 160,20	2 249,84	4%

La collecte sélective en porte à porte a été mise en place en 2018 dans les communes de BALBRONN, MOLLKIRCH, WESTHOFFEN et WOLXHEIM bénéficiant ainsi à 4 273 habitants supplémentaires.

Évolution de la collecte sélective entre 2010 et 2018



2.3. La collecte en apport volontaire

Nombre de conteneurs d'apport volontaire

- Nombre de conteneurs corps plats (papiers/cartons) : 202 soit un conteneur pour 505 habitants.
- Nombre de conteneurs corps creux (plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) : 198 soit un conteneur pour 454 habitants.
- Nombre de conteneurs verre : 225 soit un conteneur pour 515 habitants.

La collectivité réalise en régie la collecte des 3 matériaux dans le réseau des points d'apport volontaire. Les conteneurs d'apport volontaire sont disposés dans toutes les communes du syndicat. La dotation et le positionnement sont déterminés en fonction des besoins de chaque commune.

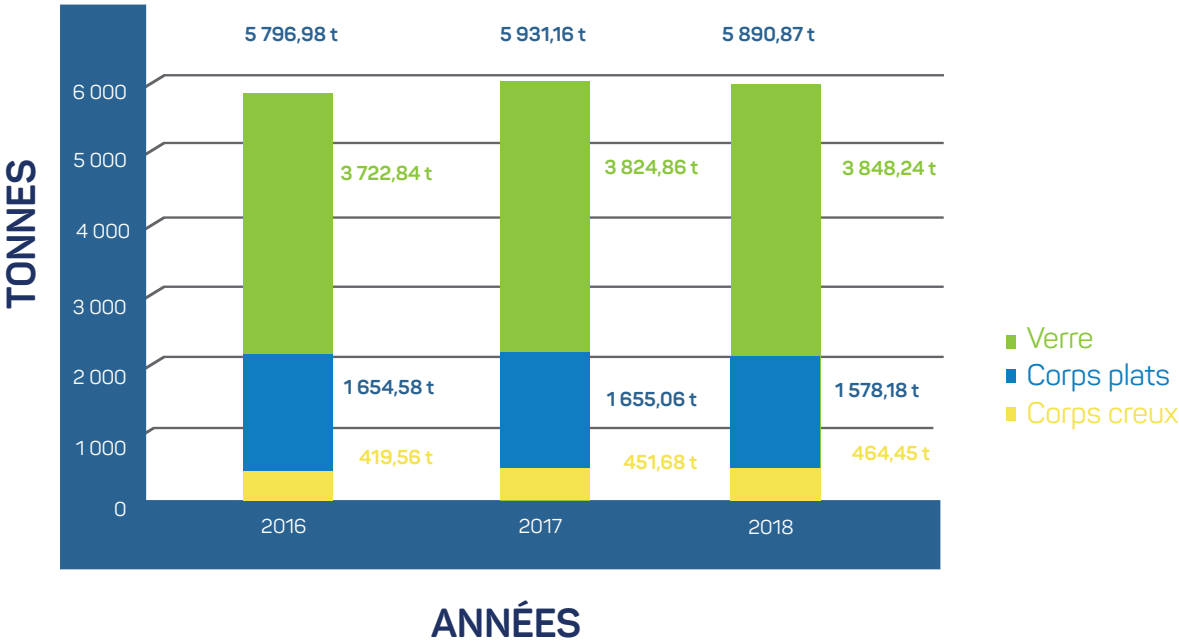
INFO CLÉS

877 journées de collecte par an

- Collecte apport volontaire verre : 26 468 km parcourus
- Collecte apport volontaire corps plats : 49 703 km parcourus
- Collecte apport volontaire corps creux : 27 904 km parcourus

Tonnages collectés	2016		2017		2018	
	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab
Apport volontaire corps plats	1 654,58	16,61	1 655,06	16,57	1 578,18	15,46
Apport volontaire corps creux	419,56	4,21	451,68	4,52	464,45	4,55
Apport volontaire verre	3 722,84	37,38	3 824,86	38,30	3 848,24	37,70
TOTAL	5 796,98	58,21	5 931,16	59,39	5 890,87	57,72

Evolution des tonnages collectés en apport volontaire



➤ 2.4. Les déchèteries

MODALITÉS D'ORGANISATION des déchèteries et des bennes d'apport volontaire

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin que ceux-ci soient réacheminés vers les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation...). Les déchèteries sont considérées comme des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'om dispose d'un réseau de huit déchèteries qui maille aujourd'hui son territoire, offrant ainsi une déchèterie pour 12 758 habitants. Les déchèteries sont devenues un acteur majeur dans la collecte des déchets puisqu'elles permettent aujourd'hui de collecter 19 942,45 tonnes, soit 40 % des tonnages totaux collectés par le syndicat. **81 % des tonnages collectés en déchèteries sont recyclés.**

Les huit déchèteries sont exploitées en régie par le personnel du Select'om qui en assure le gardiennage et le vidage des bennes.

En 2018, 6 301 bennes ont été vidées, ce qui correspond à 218 707 km effectués par les camions du syndicat.

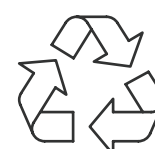


Détail des tonnages collectés en déchèteries

↳ Tonnages collectés	2016			2017			2018			Variation
	Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés* en tonnes	TOTAL	Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés* en tonnes	TOTAL	Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés* en tonnes	TOTAL	
Ampoules & tubes	2,31	0,20	2,51	2,28	0,05	2,33	3,18	0,19	3,37	45%
Batteries	33,64	0,00	33,64	27,39	0,00	27,39	32,51	0,00	32,51	19%
Bois	2 538,41	40,61	2 579,02	2 594,33	34,47	2 628,80	2 206,57	35,87	2 242,44	-15%
Capsules Nespresso	9,84	0,00	9,84	12,12	0,00	12,12	26,40	0,00	26,40	118%
Déchets enfouis	551,84	1,68	553,52	503,51	3,69	507,20	535,64	3,08	538,72	6%
DEEE	790,73	5,12	795,85	790,82	3,76	794,58	820,68	6,69	827,37	4%
DMS	83,84	0,00	83,84	78,96	0,00	78,96	87,96	0,00	87,96	11%
Encombrants	2 452,91	100,89	2 553,80	2 223,10	73,08	2 296,18	2 691,21	98,5	2 789,71	21%
Ferrailles	1 067,89	13,13	1 081,02	1 085,45	10,63	1 096,08	1 128,71	14,85	1 143,56	4%
Gravats	4 318,49	76,73	4 395,22	4 455,29	89,79	4 545,08	5 025,90	80,76	5 106,66	12%
Huiles minérales	38,43	0,41	38,84	42,35	0,02	42,37	39,22	0,39	39,61	-7%
Huiles végétales	12,09	0,00	12,09	10,73	0,00	10,73	7,30	0,00	7,30	-32%
Huisseries	NS	NS	NS	NS	NS	NS	56,04	0,00	56,04	NS
Meubles	373,18	0,00	373,18	421,66	0,00	421,66	562,74	0,00	562,74	33%
Papiers-cartons	962,47	86,11	1 048,58	973,84	73,42	1 047,26	940,02	69,4	1 009,42	-4%
Piles	NS	NS	NS	NS	NS	NS	3,64	0,00	3,64	NS
Plastiques	116,08	3,32	119,40	133,74	3,50	137,24	131,56	3,42	134,98	-2%
Plâtre	475,02	19,22	494,24	501,25	12,05	513,30	489,52	14,44	503,96	-2%
Pneus	40,08	0,00	40,08	41,80	0,00	41,80	35,27	0,00	35,27	-16%
Radiographie	0,50	0,00	0,50	0,70	0,00	0,70	0,38	0,00	0,38	-46%
Végétaux	4 070,01	12,37	4 082,38	3 737,13	9,93	3 747,06	4 124,16	17,8	4 141,96	10%
Verre	613,00	3,86	616,86	625,86	4,81	630,67	641,27	7,19	648,46	3%
TOTAL	18 550,75	363,65	18 914,40	18 262,31	319,20	18 581,51	19 589,87	352,58	19 942,45	7%

* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :

- Ampoules et tubes : 0,05 t/m³
- Bois : 0,11 t/m³
- Déchets enfouis : 0,11 t/m³
- DEEE : 0,05 t/m³
- Encombrants : 0,06 t/m³
- Ferrailles : 0,13 t/m³
- Gravats : 0,82 t/m³
- Huiles minérales : 0,34 t/m³
- Papiers-cartons : 0,06 t/m³
- Plastique : 0,03 t/m³
- Plâtre : 0,26 t/m³
- Végétaux : 0,12 t/m³
- Verre : 0,11 t/m³



MODALITÉS D'ACCUEIL

Les déchèteries accueillent les usagers résidant sur le territoire du Select'Om selon les horaires suivants :

↘ Localisation et jours d'ouverture des déchèteries en 2018		
Localisation	Mise en service	Jours d'ouverture
BOERSCH Zone artisanale	octobre 1991	mercredi (journée) - vendredi (après-midi) samedi (journée)
DUPPIGHEIM Avenue de la gare	septembre 1993	mardi (journée) - samedi (journée)
MARLENHEIM Rue de l'Usine	décembre 1992	mardi (après-midi) - jeudi (journée) samedi (journée)
MOLSHEIM Route Industrielle de la Hardt	octobre 1991	mardi (journée) - mercredi (journée) - jeudi (journée) vendredi (journée) - samedi (journée)
MUHLBACH-SUR-BRUCHE Rue de la Gare	novembre 1996	mardi (après-midi) - jeudi (journée) samedi (journée)
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE Route de Poutay	novembre 1996	jeudi (journée) - samedi (journée)
SCHIRMECK-LA BROQUE Route du Donon	juillet 1999	mercredi (journée) - samedi (journée)
WASSELONNE Rue du Hohengoeft	novembre 1996	mercredi (journée) - samedi (journée)

Nombre d'entrées en déchèteries						
Déchèterie	2016		2017		2018	
	Nombre d'entrées	% des entrées totales	Nombre d'entrées	% des entrées totales	Nombre d'entrées	% des entrées totales
Boersch	29 287	15%	30 182	15%	30 792	15%
Duppigheim	14 986	7%	16 135	8%	15 743	8%
Marlenheim	21 192	11%	28 775	14%	26 156	13%
Molsheim	61 741	31%	62 912	31%	64 808	31%
Muhlbach-sur-Bruche	21 297	11%	20 703	10%	21 924	10%
Saint-Blaise-la-Roche	10 126	5%	10 346	5%	10 885	5%
Schirmeck / La Broque	18 631	9%	18 481	9%	19 331	9%
Wasselonne	22 801	11%	15 892	8%	19 421	9%
TOTAL	200 061	100%	203 426	100%	209 060	100%

LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES :

Période hivernale:

Journée de 9h-12h // 14h-17h

Après-midi de 13h30 à 17h

Période estivale:

Journée de 8h30-12h // 14h-17h30

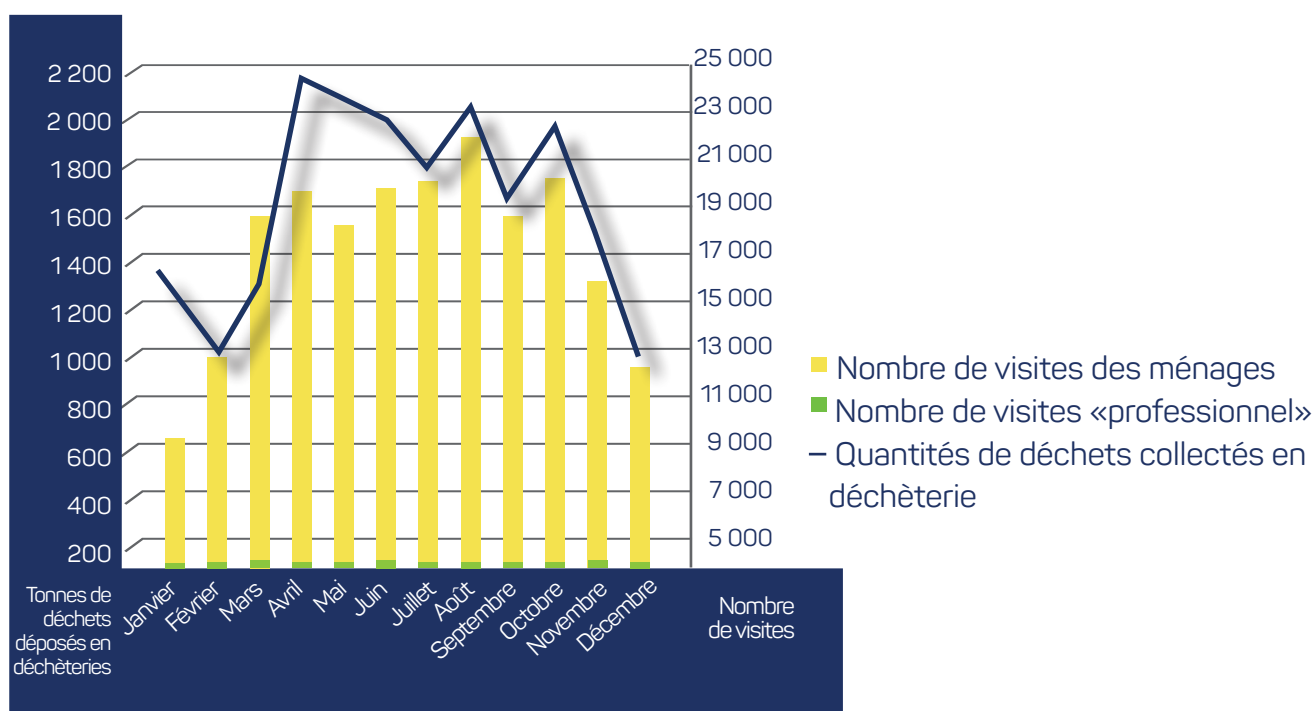
Après-midi de 13h30 à 19h

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries tous les jours, excepté le samedi.



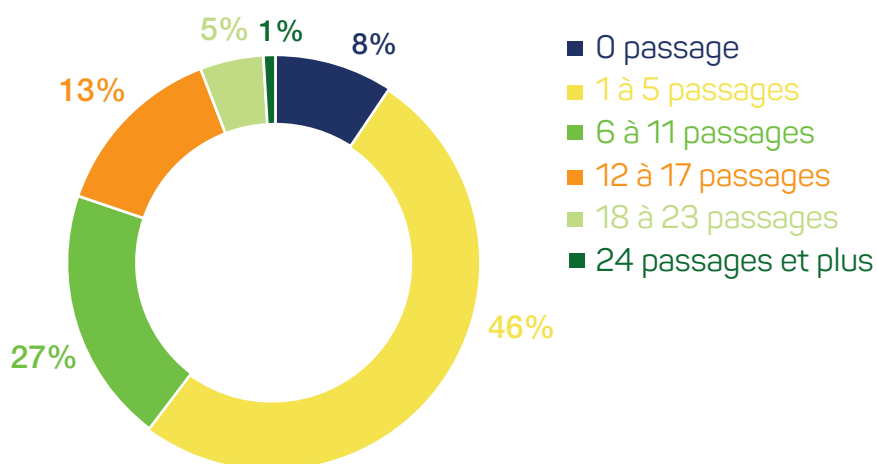
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Corrélation entre le nombre de visites
et les tonnages déposés en déchèterie



NOMBRE DE VISITES EN DÉCHÈTERIE PAR USAGER

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018



COLLECTE DES PILES ET DES HUISSERIES

Le développement de nouvelles filières de recyclage est un enjeu permanent pour notre collectivité.

Notre responsabilité en tant que dirigeants d'un établissement en charge de la prévention et de la gestion des déchets est de porter le taux de valorisation des déchets à son maximum et pourquoi ne pas espérer un jour que tous nos déchets puissent être recyclés !

En 2018, deux nouvelles filières de valorisation ont vu le jour en déchèterie. La collecte des piles est réalisée dans l'ensemble des déchèteries du syndicat depuis le mois de mai. La collecte des huisseries (vitres, fenêtres, portes avec fenêtres) est en phase de test à la déchèterie de Molsheim.

Ces nouvelles filières de tri permettent d'éviter l'incinération et l'enfouissement de déchets parfois dangereux. Le recyclage des piles contribue à réduire la pollution et garantit la valorisation des métaux présents tout en protégeant l'utilisation des ressources naturelles.

DÉCHÈTERIE DE SAINT-BLAISE-LA-ROCHE



Partant du constat que la déchèterie de Saint-Blaise-la-Rochette manquait de place pour la mise en place de bennes supplémentaires, la manutention des bennes et la circulation des usagers, il a été convenu en 2018 que des travaux d'agrandissement seraient réalisés.

Pour ce faire la Communauté des communes de la Vallée de la Bruche a mis à disposition gratuitement le terrain se situant à côté de la déchèterie de Saint-Blaise-la-Rochette, permettant au Select'om de réaliser l'agrandissement souhaité.

Les travaux se sont déroulés en 2018 et avaient pour objet la création d'une nouvelle plateforme sur la partie basse permettant à la fois d'augmenter le nombre de bennes présentes sur la déchèterie et de rendre plus facile la circulation des voitures et des véhicules chargés du vidage des bennes (VTU).

PARTENARIAT SELECT'OM - EMMAÜS

**Depuis le 13 octobre 2009,
le Select'om et Emmaüs agissent en partenariat en
faveur du réemploi.**



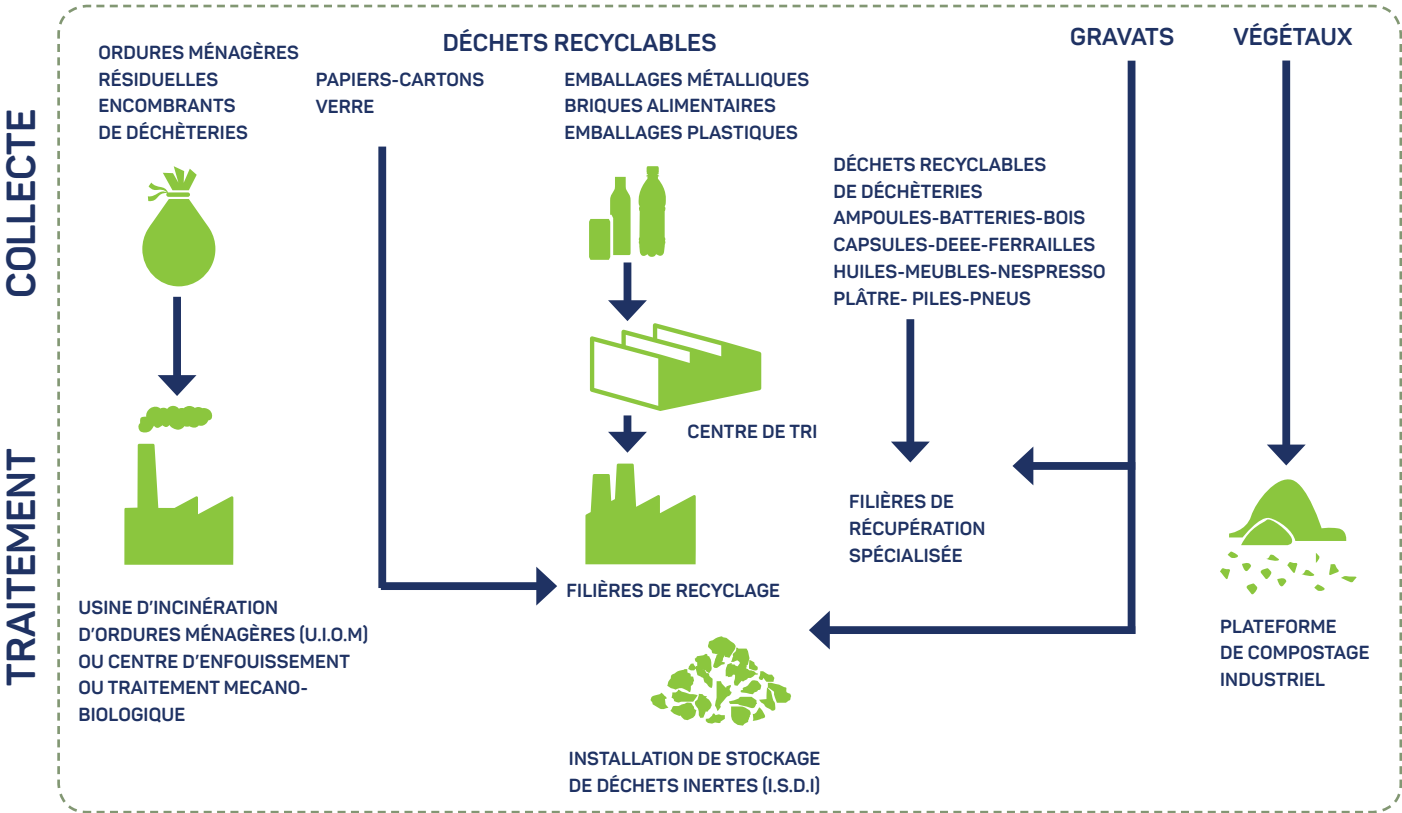
Les compagnons d'Emmaüs Centre Alsace se déplacent sur le territoire du Select'om afin de collecter les objets et meubles réutilisables. En 2018, 1 350 collectes à domicile ont été réalisées.

Le Select'om prend en charge à ce titre les déchets issus de ce processus de valorisation.

Au titre de 2018, les tonnages suivants ont été éliminés :

Encombrants : 105,44 tonnes

2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'om



➤ 2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'om et valorisation réalisée

INCINÉRATION

➤ Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2017	2018		2017	2018	
Ordures Ménagères résiduelles	15 303,23	14 748,67	-4%	153,23	144,50	-6%
Déchets divers de déchèteries	1 765,23	2 035,36	15%	17,68	19,94	13%
Déchets Ménagers Spéciaux	78,83	87,96	11%	0,79	0,86	9%
Total Annuel incinéré	17 147,42	16 871,98	-2%	171,70	165,30	-4%
	36%	35%	du tonnage total collecté			

ENFOUISSEMENT

➤ Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2017	2018		2017	2018	
Ordures Ménagères résiduelles	3 908,15	3 043,84	-22%	39,13	29,82	-24%
Déchets divers de déchèteries	450,81	420,06	-7%	4,51	4,12	-9%
Gravats	361,43	398,68	10%	3,62	3,91	8%
Déchets ultimes	507,20	538,72	6%	5,08	5,28	4%
Total Annuel enfoui	5 227,59	4 401,31	-16%	52,49	43,12	-18%
	11%	9%	du tonnage total collecté			

TRAITEMENT MECANO-BIOLOGIQUE

➤ Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2017	2018		2017	2018	
Ordures Ménagères résiduelles	1 580,62	3 186,43	102%	15,83	31,22	97%
Déchets divers de déchèteries	182,32	439,73	141%	1,83	4,31	136%
Total Traitement mecano-biologique annuel	1 762,94	3 626,16	106%	17,65	35,53	101%
	4%	8%	du tonnage total collecté			

RECYCLAGE

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2017	2018		2017	2018	
Ampoules & tubes	2,33	3,37	45%	0,02	0,03	41%
Batteries	27,39	32,51	19%	0,27	0,32	16%
Bois	2 628,80	2 242,44	-15%	26,32	21,97	-17%
Capsules nespresso	12,12	26,40	118%	0,12	0,26	113%
DEEE	794,58	827,37	4%	7,96	8,11	2%
Ferrailles	1 096,08	1 143,56	4%	10,98	11,20	2%
Gravats	4 183,65	4 707,98	13%	41,89	46,13	10%
Huiles minérales	42,37	39,61	-7%	0,42	0,39	-9%
Huiles végétales	10,73	7,30	-32%	0,11	0,07	-33%
Huisseries	0,00	56,04	N/A	0,00	0,55	N/A
Meubles	421,66	562,74	33%	4,22	5,51	31%
Papiers-cartons	4 862,52	4 837,44	-1%	48,69	47,40	-3%
Piles	0,00	3,64	N/A	0,00	0,04	N/A
Plastiques	1 266,10	1 360,81	7%	12,68	13,33	5%
Plâtres	513,30	503,96	-2%	5,14	4,94	-4%
Pneus	41,80	35,27	-16%	0,42	0,35	-17%
Radiographie	0,70	0,38	-46%	0,01	0,00	-47%
Végétaux	3 747,06	4 141,96	11%	37,52	40,58	8%
Verre	4 455,53	4 496,70	1%	44,61	44,06	-1%
Total annuel recyclé	24 106,72	25 029,47	4%	241,38	245,23	2%
	50%	52%	du tonnage total collecté			

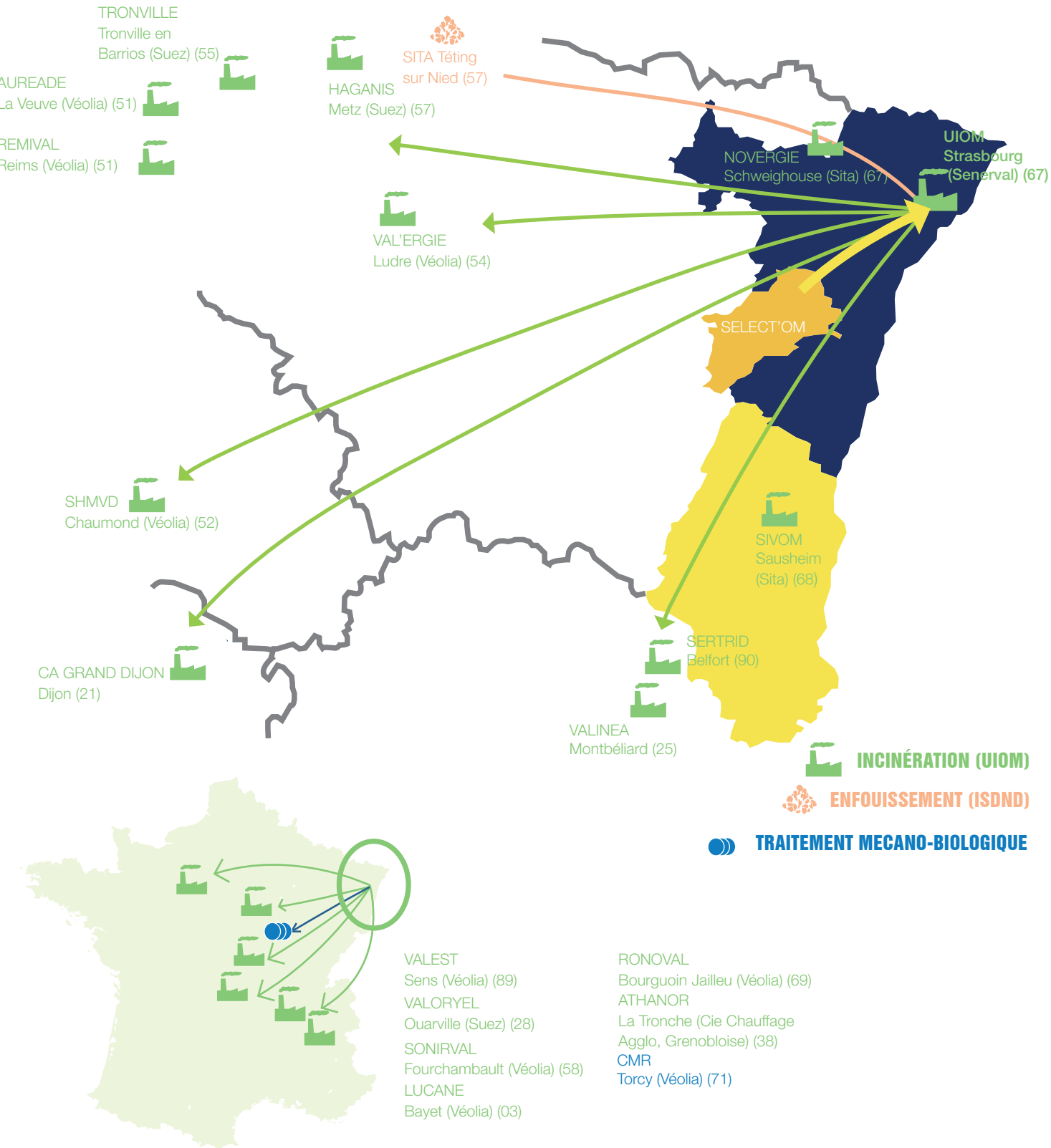
TOTAL

	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2017	2018		2016	2017	
Total annuel	48 244,67	49 928,92	3%	483,07	489,18	1%

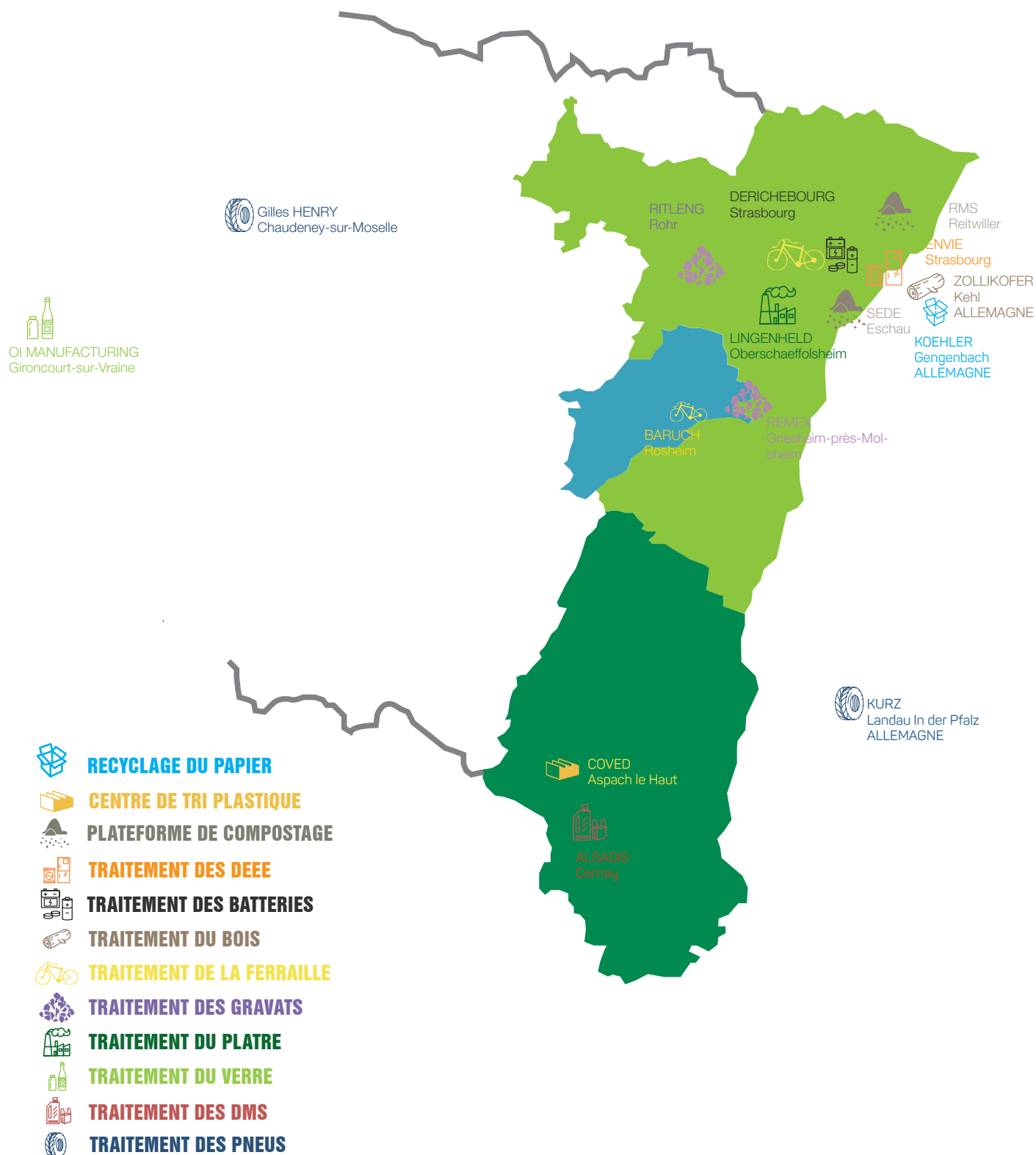
Objectif 2020 fixé par la loi relative à transition énergétique pour la croissance verte : 55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes (sans les gravats).
A fin 2018, le taux de valorisation atteint par le syndicat est de 45% (sans les gravats).

2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'om

Localisation des installations de traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets divers de déchèteries



Localisation des installations de traitement et recyclage des autres déchets collectés par le Select'om



➤ 2.8. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

LES MESURES MISES EN OEUVRE

➤ La collectivité s'est dotée en 2012 d'un rouleau de compaction mobile sur berce qui permet de tasser les déchets dans les bennes, afin de réduire le nombre de vidages et limiter l'impact environnemental du transport de déchets.

Le rouleau peut compacter la benne ferraille et la benne plâtre jusqu'à quatre fois, la benne végétaux trois fois, la benne encombrants deux fois, la benne emballages plastiques et la benne carton une fois, avant qu'elles soient vidées.

Ce processus de compaction se traduit par une augmentation du poids moyen des bennes. Une benne ferrailles qui pesait en moyenne 2,80 tonnes en 2011, pèse 3,72 tonnes en 2018 (+33%).



➤ Le Select'om renouvelle régulièrement sa flotte de poids lourds, bénéficiant ainsi de véhicules de dernière génération. Les trois Bennes à Ordures Ménagères commandées en 2017 ont été livrées en 2018. Dotés de la technologie anti-pollution la plus récente, ces véhicules répondent à la réglementation en vigueur (EURO 6) qui impose une réduction drastique des émissions d'oxydes d'azote et de particules par rapport aux normes précédentes.

➤ Le Select'om oeuvre sans cesse à trouver de nouvelles filières de recyclage et de nouveaux prestataires avec des exutoires situés au plus près des déchèteries.

➤ Enfin, les nouveaux locaux du Select'om construits conformément aux normes environnementales en vigueur et exploités depuis le mois de mars 2017 limitent l'impact du fonctionnement du Select'om sur son environnement.







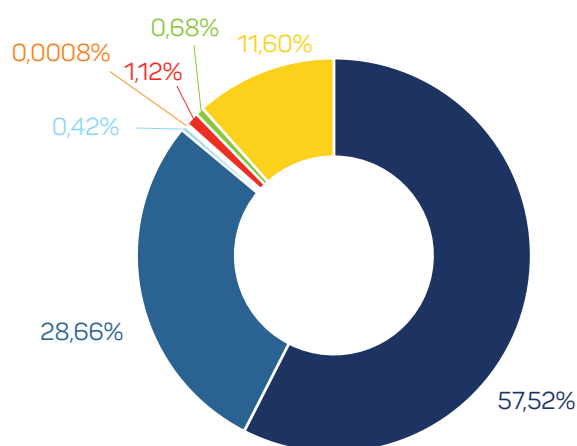
3 Les indicateurs financiers

3.1. Les coûts d'exploitation du service

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DU SERVICE

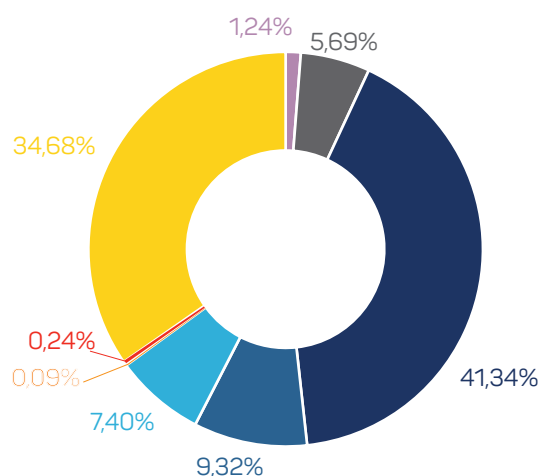
Compte administratif 2018

Dépenses de fonctionnement



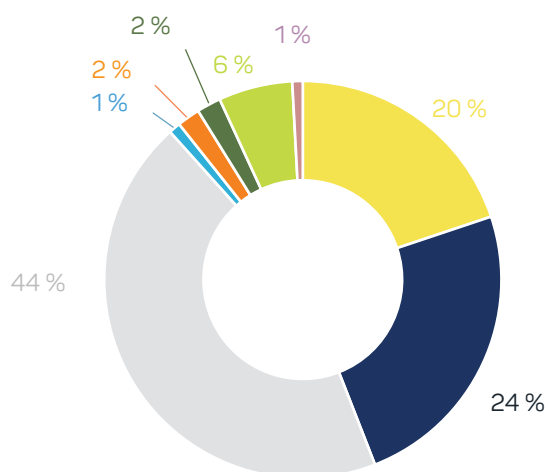
DÉPENSES	MONTANT EN €
Charges à caractère général	5 897 423,81 €
Charges de personnel	2 938 153,42 €
Autres charges de gestion courante	43 140,47 €
Charges financières	81,87 €
Charges exceptionnelles	115 254,39 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	69 995,00 €
Amortissements	1 189 882,48 €
TOTAL	10 253 931,44 €

Recettes de fonctionnement



RECETTES	MONTANT EN €
Atténuations de charges	187 370,15 €
Ventes de produits	861 576,06 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	6 254 427,00 €
Redevance spéciale	1 410 782,92 €
Subventions/soutiens des Eco-organismes	1 119 234,08 €
Produits exceptionnels et reprise de provisions	13 110,53 €
Amortissements des subventions d'investissement	35 426,94 €
Excédent d'exploitation reporté de 2017	5 247 561,66 €
TOTAL	15 129 489,34 €

Dépenses d'Investissement



DÉPENSES	MONTANT EN €
Apport volontaire	304 548,00 €
Déchèteries	371 254,94 €
Flotte	678 779,86 €
Logiciels	14 621,40 €
Matériel/mobilier de bureau et d'informatique	28 476,40 €
Petit équipement	30 119,37 €
Travaux sur site de Molsheim (installations techniques)	92 337,50 €
Remboursement emprunt	13 017,36 €
TOTAL	1 533 154,83 €

Indicateurs complémentaires					
Montant des aides reçues des organismes agréés					Montant des subventions d'exploitation
CITEO emballages	OCAD3E	CITEO papiers	ECO MOBILIER	COREPILE	ADEME (solde subvention compostage 2014/2016)
880 902,73 €	56 078,37 €	108 089,30 €	60 934,40 €	1 030,68 €	12 198,60 €
1 107 035,48 €					12 198,60 €

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (hors organismes agréés)						
Papiers et cartons	Verre ménager	Ferrailles	Batteries	Plastiques	Acier/aluminium/ELA	Huiles minérales
345 127,84 €	107 677,55 €	161 759,56 €	24 086,82 €	86 456,85 €	28 529,19 €	348,25 €
753 986,06 €						

Modalités de financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Le financement du syndicat se fait via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière et est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Le Select'om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. Le taux est de 7 % pour l'année 2018. Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.

3.2. Modalités de prise en charge des déchets assimilés

La réglementation (article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que l'élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers soit financée par une redevance spéciale. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvement et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place à compter de l'année 2015.

Tarifs 2018 applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Conformément à la Délibération n°019-04-2017 du Comité Directeur en date du 19 septembre 2017, les tarifs des prestations réalisées par le Select'Om s'établissent comme suit pour 2018 :

Enlèvement de bacs

Bacs à ordures ménagères :	Bacs à papiers/flaconnages plastiques :
- bac de 140 l : 5,40 € par enlèvement	- bac de 140 l : 1,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 10,80 € par enlèvement	- bac de 240 l : 3,00 € par enlèvement
- bac de 750 l : 33,80 € par enlèvement	- bac de 750 l : 9,30 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :
- 2,60 €/km roulé

Enlèvement de conteneurs privatifs sur le circuit de collecte

Conteneurs papier/plastique/verre :

- 3 m³ : 28,75 € par enlèvement
- 4 m³ : 38,30 € par enlèvement
- location d'un conteneur : 199 €/an

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :
- 1,75 €/km roulé

Mise en place /enlèvement de conteneurs :

- 100 €/voyage

Apports en déchèteries

- Etablissement d'un badge d'accès en déchèterie supplémentaire : 5€

Nature des déchets acceptés	Prix par unité de m ³ de matériaux réceptionnés
Bois	12,00 €
Déchets incinérables de moins de 80 cm	23,95 €
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	35,15 €
Déchets divers enfouis et gravats souillés	36,90 €
DEEE	2,45 €
Gravats propres	10,00 €
Ferrailles	2,45 €
Lampes	2,45 €
Meubles (uniquement déposés à la déchèterie de Molsheim)	2,45 €
Papiers - cartons	7,25 €
Plâtre	39,40 €
Emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires	33,45 €
Végétaux	12,00 €
Verre (flacons - bouteilles)	7,25 €
	Prix pour 10 litres
Huile	1,00 €

**FORFAIT
ANNUEL
MINIMUM
DE FACTURATION
DE 130 € (TOUTES
PRESTATIONS
CONFONDUES)**

LA REDEVANCE SPÉCIALE EN CHIFFRES :

- Nombre de clients : **1 924** en 2018

- Nombre de clients qui bénéficient de la collecte en porte à porte (ordures ménagères et/ou collecte sélective) : **1 183**

- Nombre de clients qui utilisent la déchèterie : **884**

- Nombre de clients qui louent un conteneur : **31**

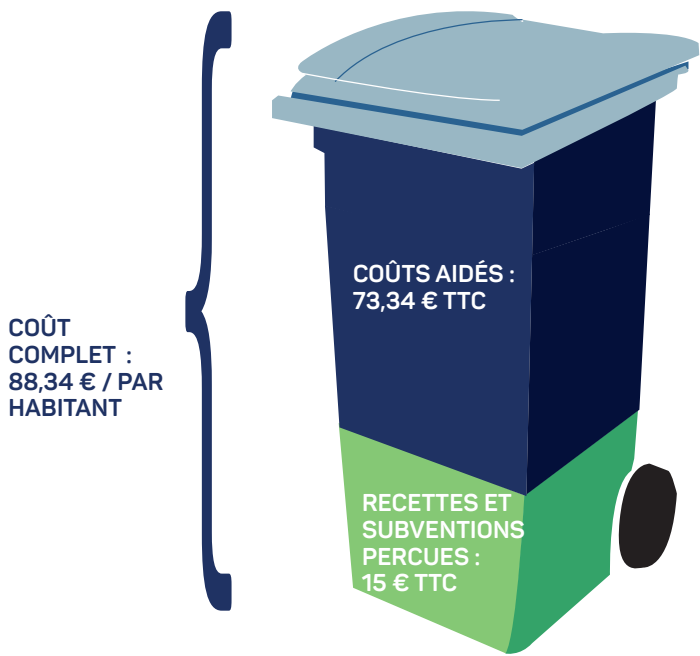
- Montant de la redevance spéciale : **1 410 782,92 €**

3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC 2018
ALSADIS		Collecte et traitement des DMS	Marché public	31/12/2018	85,70	85,30
COVED	Groupe SAUR	Tri des corps creux	Marché public	31/12/2018	452,40	506,60
LINGENHELD		Traitement des déchets à base de plâtre	Marché public	31/12/2018	46,90	47,00
REMEX		Traitement des gravats		31/12/2018	12,80	14,30
RITLENG REVALORISATION		Traitement des gravats	Marché public	31/12/2018	1,20	1,50
RMS		Traitement des déchets végétaux	Marché public	31/12/2018	17,60	19,10
SCHROLL		Traitement des déchets de bois	Marché public	31/12/2018	22,00	87,00
SENERVAL	Groupe Sèche Environnement	Incinération des déchets	Marché public	31/06/2019	3 010,80	3 102,90
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Enfouissement des déchets ultimes	Marché public	31/12/2018	70,20	76,40
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Broyage et transport des encombrants de déchèteries à destination de l'usine d'incinération	Marché public	31/12/2018	46,30	35,40
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Transfert et transport des ordures ménagères	Marché public	31/12/2018	22,40	43,70
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Stockage et chargement du verre	Marché public	31/12/2018	46,30	48,10
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets de bois	Marché public	30/09/2017	63,70	0,00
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	Marché public	31/12/2018	89,10	100,40
VEOLIA		Transfert et conditionnement des papiers	Marché public	31/12/2017	81,10	0,00
Total					4 068,50	4 167,70

3.4. La décomposition des coûts par flux

Le coût complet du service de gestion et de prévention des déchets est de 88,34 € par habitant en 2018 contre 88,89 € en 2017. Il se décompose comme suit :

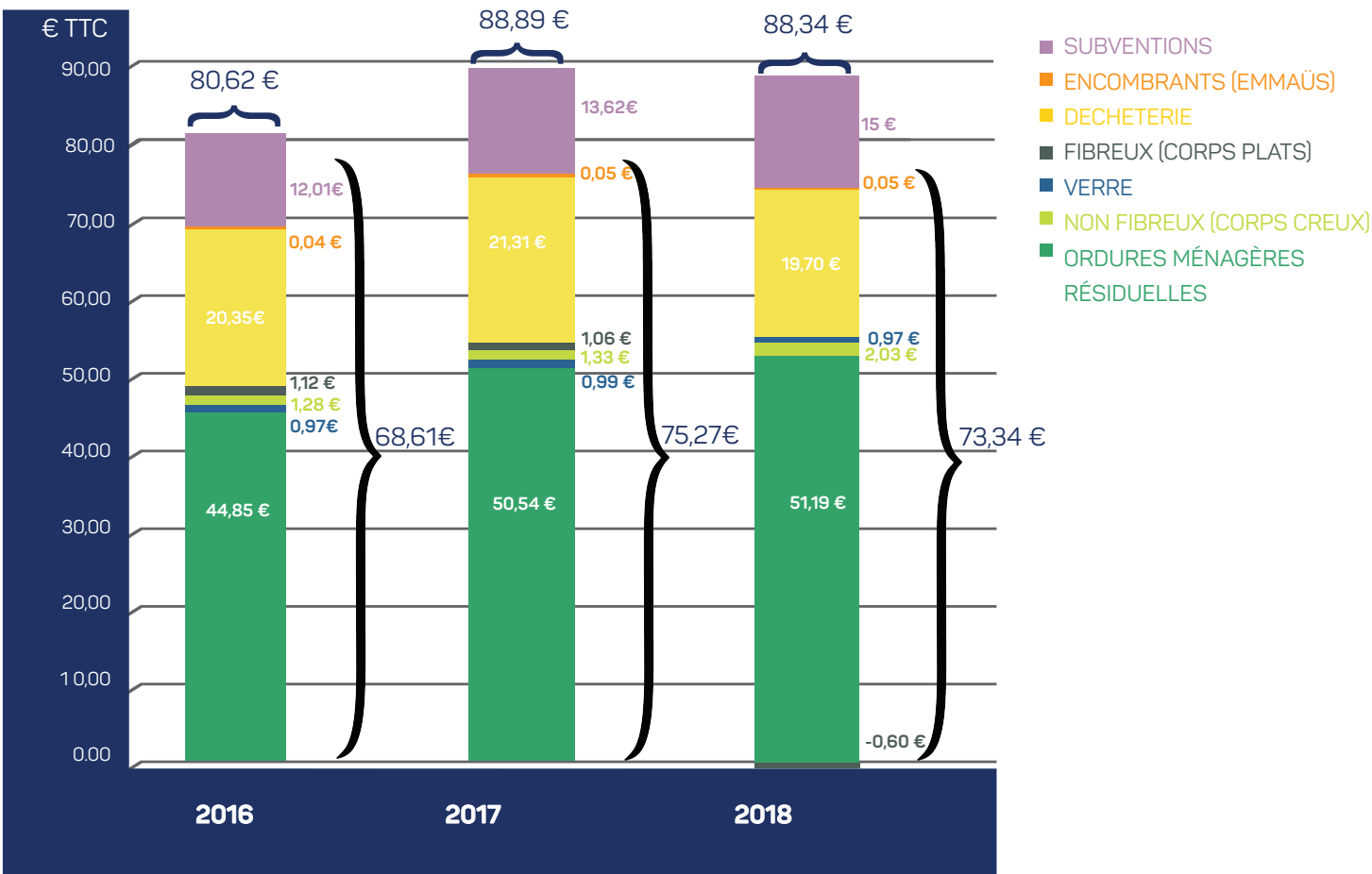


LES RECETTES LIÉES AUX SUBVENTIONS

des éco-organismes et aux ventes de matériaux à recycler permettent de faire diminuer le coût de revient des services de collecte sélective.

Le coût aidé est l'ensemble des charges notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code l'environnement et les aides publiques.

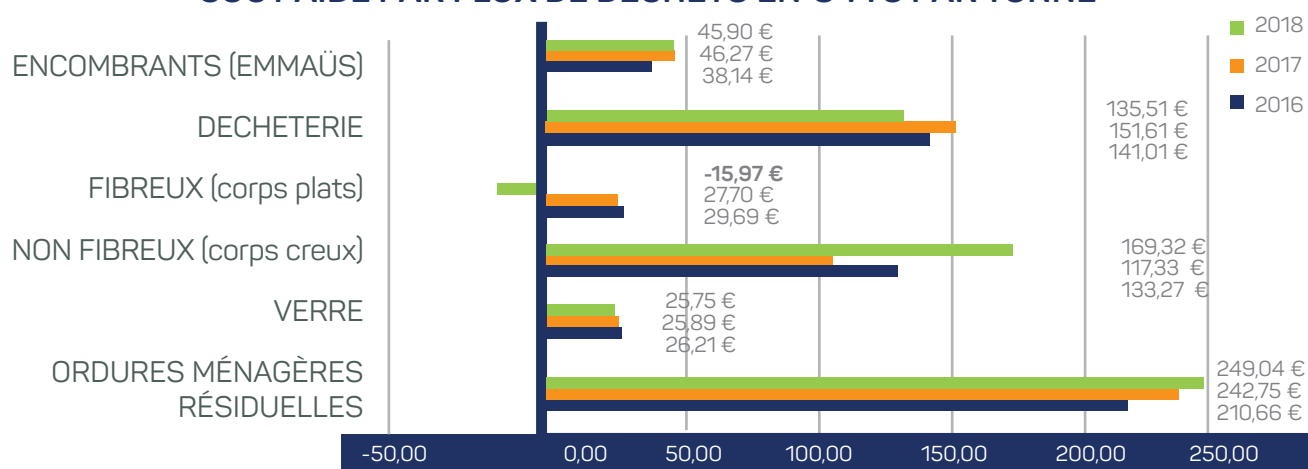
DÉCOMPOSITION DU COÛT COMPLET



MONTANT GLOBAL DES COÛTS AIDÉS PAR FLUX EN EUROS TTC

	2016	2017	2018
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	4 505 490 €	5 047 270 €	5 224 533 €
VERRE	97 569 €	99 030 €	99 103 €
NON FIBREUX	128 475 €	132 470 €	207 415 €
FIBREUX	112 025 €	105 661 €	-61 117 €
DECHETERIE	2 044 616 €	2 127 930 €	2 010 321 €
ENCOMBRANTS (EMMAÜS)	4 310 €	4 720 €	4 819 €
COÛT AIDE TTC	6 892 485 €	7 517 081 €	7 485 074 €

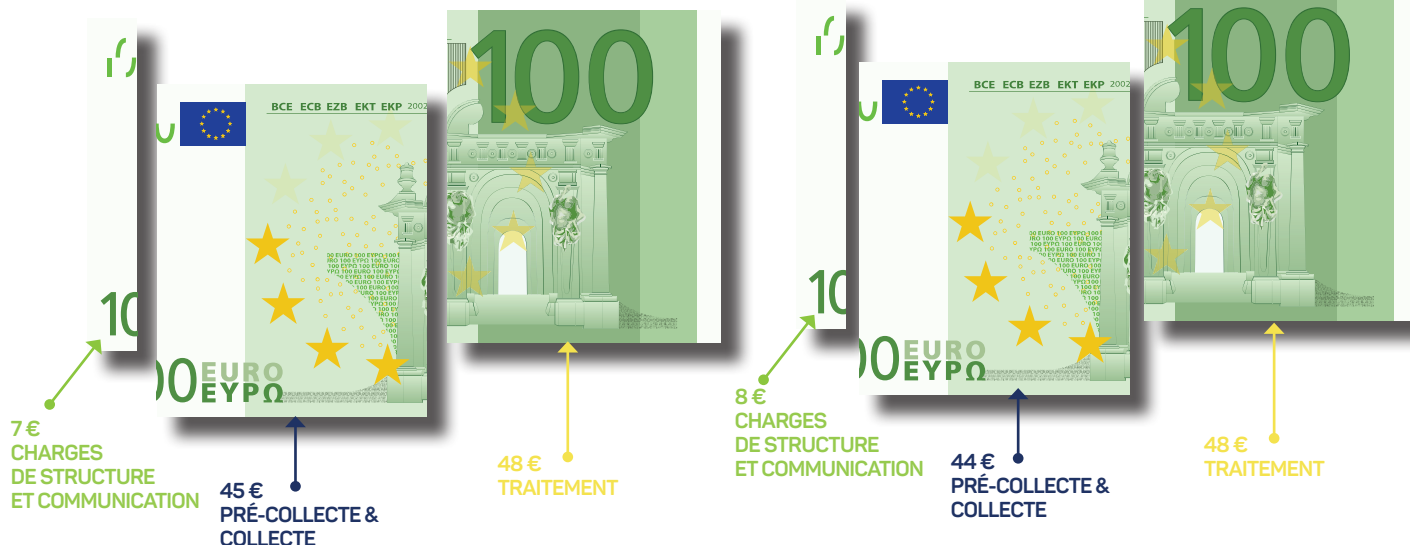
COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS EN € TTC PAR TONNE



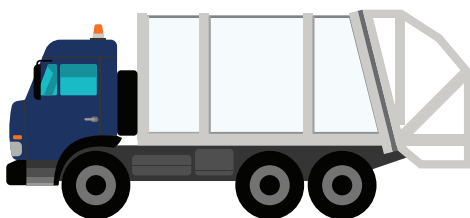
LORSQUE LA COLLECTIVITÉ PERÇOIT 100 EUROS, ELLE LES UTILISE COMME SUIT :

2017

2018



Année 2018 en €/tonne		FLUX DE DÉCHETS								
		Ordures méné- gères rédi- duelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Emmaüs	Ensemble des Flux
				Non Fibreux - PàP	Non Fibreux - AV	Fibreux - PàP	Fibreux - AV			
Charges fonctionnelles		20,03	5,05	67,13	50,06	12,28	9,20	13,83	7,37	17,00
Charges techniques	Prévention	0,43	-	-	-	-	-	0,26	-	0,38
	Précollecte	2,56	17,44	102,79	91,35	8,33	27,17			10,15
	Collecte	94,76	29,84	315,84	138,69	124,70	72,55	54,36		80,52
	Transfert/ transport		7,40	76,78	77,74			42,58		35,13
	Traitement	119,25		231,99	234,71			52,70	47,43	96,22
Coût complet HT = total charges		237,02	59,72	794,53	592,54	145,30	108,92	163,74	54,83	201,16
Coût technique HT = coût complet moins les produits industriels		235,32	35,63	670,26	505,74	54,82	37,79	144,26	54,83	181,79
Coût partagé HT = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		232,17	25,41	193,05	-16,04	-11,44	-34,59	126,88	45,23	154,27
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		230,78	23,12	191,35	-23,73	-12,11	-36,80	125,29	45,23	152,68
Coût aidé TTC = coût aidé HT plus la TVA acquittée		249,04	25,75	257,42	24,59	-4,57	-32,21	135,51	45,90	167,00



Année 2018 en €/habitant		FLUX DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Emmaüs	Ensemble des Flux
				Non Fibreux - PàP	Non Fibreux - AV	Fibreux - PàP	Fibreux - AV			
Charges fonctionnelles		4,12	0,19	0,55	0,23	0,30	0,14	2,01	0,01	7,47
Charges techniques	Prévention	0,09						0,04		0,13
	Précollecte	0,53	0,66	0,84	0,42	0,20	0,42			2,97
	Collecte	19,48	1,13	2,57	0,63	3,00	1,12	7,90		35,36
	Transfert/ transport	-	0,28	0,63	0,35			6,19		7,40
	Traitement	24,51		1,89	1,07			7,66	0,05	35,02
Coût complet HT = total charges		48,72	2,25	6,48	2,70	3,50	1,68	23,80	0,06	88,34
Coût technique HT = coût complet moins les produits industriels		48,37	1,34	5,46	2,30	1,32	0,58	20,97	0,06	79,83
Coût partagé HT = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		47,72	0,96	1,57	-0,07	-0,28	-0,53	18,44	0,05	67,75
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		47,43	0,87	1,56	-0,11	-0,29	-0,57	18,21	0,05	67,05
Coût aidé TTC = coût aidé HT plus la TVA acquittée		51,19	0,97	2,10	0,11	-0,11	-0,50	19,7	0,05	73,34







4 Prévention et communication

4.1. Animations sur la prévention

Suite aux animations réalisées auprès des écoles et des périscolaires sur le tri et le recyclage et convaincus que l'apprentissage du geste de tri doit se faire dès le plus jeune âge, les élus ont souhaité en 2018 développer auprès des enfants des animations toujours plus nombreuses sur la promotion du tri et la prévention des déchets.

Pour compléter ce dispositif de formations et permettre aussi aux enfants de mettre en application cet enseignement au quotidien, l'opération «*je trie, tu tries, il/elle trie....*» a été créée, à destination des écoles maternelles et élémentaires situées dans les communes bénéficiant d'une collecte sélective en porte à porte.

Cette opération s'est déroulée en deux temps. La **première étape** consistait à mettre gratuitement à disposition des écoles des bacs pour la collecte des papiers (bacs bleus) et pour la collecte des emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires (bacs bleus avec couvercle jaune). La collecte et le traitement de ces déchets sont dorénavant pris en charge gratuitement par le Select'om.

La **deuxième étape** avait pour objet de sensibiliser le corps enseignants et également le personnel technique s'occupant du nettoyage des locaux au tri sélectif. Des animations ont également été mises en place auprès des classes sur la thématique du tri et de la prévention afin de compléter cette opération.

Au total, **17 communes ont participé à cette opération** : 17 classes de maternelle et 36 classes de primaire, soit 1 590 enfants, ont reçu la visite de notre animatrice en 2018. **1 203 bacs ont été levés gratuitement en 2018 soit 39 600 litres d'emballages plastiques et 300 260 litres de papiers/cartons.**

Cette opération se prolongera en 2019 afin de répondre aux demandes de toutes les communes n'ayant pas encore pu bénéficier de ces animations.

Une campagne de communication spécifique a été mise en place pour cette opération (autocollant, courriers et affiches) permettant aux enfants, aux mairies et également à nos agents de repérer les écoles participant à ce projet.



Autocollants apposés sur les bacs des écoles



En complément de cette sensibilisation, la collectivité a décidé d'étendre la gratuité de la collecte sélective en porte à porte à l'ensemble des écoles engagées dans une démarche de tri.



Affiches mises en place en classe



4.2. Communication mise en place

En 2018, le Select'om a travaillé sur l'étiquette de non conformité. Il s'agit du document utilisé par les agents pour signaler aux usagers un problème de collecte.

Ce support de communication a été adapté et modernisé. C'est un outil essentiel permettant de faire appliquer le règlement de collecte et de faciliter la communication avec les usagers.

Ce document, rend dorénavant possible le signalement de tout problème de non-conformité des bacs d'ordures ménagères et de tri, mais aussi d'élagage et de stationnement gênant.

En test pendant une période de 6 mois, la nouvelle cravate a fait ses preuves. **500** cravates ont été utilisés en 2018.



4.3. Prévention et sensibilisation

En 2018, deux ambassadeurs du tri ont été embauchés à temps partiel et pour une durée d'un an. Chargés de promouvoir et de sensibiliser les usagers au tri des déchets, ils ont permis de répondre aux interrogations des habitants.

La commune de Balbronn a été la première à bénéficier de ce service. Une sensibilisation en porte à porte a été réalisée par les ambassadeurs du tri, qui sont allés à la rencontre de chaque usager. L'objectif : discuter avec les habitants du passage à la collecte sélective en porte à porte qui a eu lieu en 2018. L'accueil était de manière générale agréable, les usagers se sont montrés intéressés et curieux.

Les ambassadeurs ont également été sollicités pour réaliser des missions de suivi de collecte et d'animation en déchèterie.

Au total, ce sont 32 communes qui ont reçu la visite de nos ambassadeurs et plus de 2 800 personnes rencontrées.

[illegible]

NOTES :

[illegible]



Select'om

52 Route Industrielle de la Hardt - 67120 MOLSHEIM

Tél. : 03 88 47 92 20 Fax : 03 88 47 92 29

www.select-om.com / accueil@select-om.com